

**RAPPORT DE CONSULTATION  
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 224

**Date : 2018-05-02**

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique  
de consultation

**Origine :**

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement  Direction d'arrondissement

**Le projet :**

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21308Fa.*

(Réf. : Compensation environnementale – Boisée Falardeau)

**Objet de la consultation :**

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21308Fa.

Cette zone est située approximativement à l'est de la rue Élisabeth-II, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, au sud de la rue du Gigondas et au nord de la rivière du Berger.

La présente demande de modification vise à mettre en oeuvre les engagements convenus entre la Ville de Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et des promoteurs en lien avec la compensation pour la perte de milieux humides présents sur un site voué à un développement de fonctions urbaines mixtes (résidentielles, commerciales, administratives et publiques).

Le site en développement, pour lequel une compensation est exigée, se localise sur le territoire de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

- projet Boisée Falardeau

**Déroulement de la consultation :**

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la demande d'opinion par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
3. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
4. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

**Questions et commentaires du public**

Aucune question, aucun commentaire.

**Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :**

- Trois membres demandent des précisions concernant le projet de développement du Boisée Falardeau.

**RAPPORT DE CONSULTATION  
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

- Une membre souhaite savoir si le groupe d'usages « *R4 Espace de conservation naturelle* » s'applique aux deux bandes riveraines de la rivière du Berger.  
*Réponse de la Ville : La compensation environnementale vise uniquement le lot 6 115 368 du cadastre du Québec, localisé dans la zone 21308Fa. Le secteur situé sur la rive opposée est également un milieu humide reconnu par le MDDELCC.*

**Options soumises au vote :**

Description des options	Résultats du vote
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.	7
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.	0
3. Abstention.	0
	<b>total : 7</b>

**Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :**

**Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21308Fa.***

**Personnes présentes :**

Mmes Lise Bilodeau\*, présidente, Liane Bourdages\*, secrétaire, Cynthia Fauteux\*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, Lise Villeneuve\*, administratrice MM. André Dalairé\*, vice-président, Jean Guylér Darcelin\*, trésorier, Mohammed Filali\*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal.

\* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles

Secrétaire de soutien : Mme Carolle-Anne Allard

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

1 citoyen assiste à la rencontre (1 homme)

**Nombre d'interventions :**

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 4

**Documents de présentation :**

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

**RAPPORT DE CONSULTATION  
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Signature:

Date : 4 mai 2018

***Ce document est approuvé et signé par la présidente***

Mme Lise Bilodeau

Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.